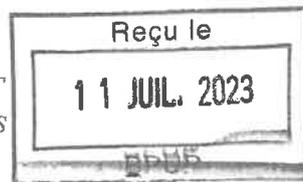


DEPARTEMENT  
DU PAS-DE-CALAIS



CM 05.07.2023-Délibération n° 16 / 2023-174

COMMUNE DE HARNES

ARRONDISSEMENT  
DE LENS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES

CANTON  
DE HARNES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 JUILLET 2023

**OBJET : Société S.A. GALLOO France, en vue d'être autorisée à exploiter une usine de recyclage permettant de valoriser les matériaux issus des Véhicules Hors d'Usage (V.H.U.) et de déchets électriques et électroniques sis rue Léon Delacroix, sur le territoire de la commune de Harnes**

Membres en exercice : 33  
Présents : 25  
Absents avec pouvoir : 7  
Absents excusés : 0  
Absents non excusés : 1  
Quorum : 17

Rapporteur : Corinne TATE

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juillet, à 19 heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUQUESNOY Philippe, Maire de HARNES, à la suite de la convocation en date du 29 juin 2023.

**ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :**

Philippe DUQUESNOY ; Valérie PUSZKAREK ; Annick WITKOWSKI ; Corinne TATE ; André GUELMENGER ; Patrice TORCHY ; Jean-François KALETA ; Maryse ALLARD ; Gérard MATUSIAK ; Patricia RATAJCZYK ; Jeanne HOUZIAUX ; Nathalie LENORT-GRUSZKA ; Jean-Claude AOMAR ; Christelle DUVAL ; Sandra HARLAY ; Safia YATTOU ; Jonathan MADAU (arrivé à 19h05) ; Alexandre DESSURNE ; Pauline GUELMENGER ; François ROZBJOJ ; Guylaine JACQUART ; Anthony GARENAUX ; Jean-Marie FONTAINE ; Véronique DENDRAEL ; André DEDOURGES

**ABSENTS AVEC POUVOIR :**

Dominique MOREL pouvoir à Jean-Claude AOMAR ; Jean-Pierre HAINAUT pouvoir à Annick WITKOWSKI ; Fabrice GRUNERT pouvoir à Valérie PUSZKAREK ; Sébastien LYSIK pouvoir à Philippe DUQUESNOY ; Carole GUIRADO pouvoir à Maryse ALLARD ; Nadine SCHUBERT pouvoir à Jeanne HOUZIAUX ; Anne Catherine BONDOIS pouvoir à Corinne TATE ;

**ABSENT :** Joachim GUFFROY

**SECRETARE DE SEANCE :** André GUELMENGER

Accusé de réception en préfecture  
062-216204131-20230705-DEL174-20230705-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2023  
Date de réception préfecture : 10/07/2023

Il est porté à la connaissance de l'Assemblée que la Société SA GALLOO FRANCE, dont le siège social est situé 1, avenue du Port Fluvial à HALLUIN (59520), a déposé dans les services préfectoraux une demande d'enregistrement d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumise à consultation pour son projet de construction d'un nouveau quai le long du canal de la Deûle ainsi que de 3 entrepôts fermés, 1 entrepôt ouvert et un bâtiment comprenant des bureaux, rue Léonce Delacroix, dans notre Parc d'Entreprises de la Motte du Bois.

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais du 23 mai 2023, cette demande est soumise à consultation du public du 12 juin au 12 juillet 2023 inclus.

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande, la délibération devant intervenir, au plus tard, dans les 15 jours suivant la clôture du registre de consultation et être transmise à Monsieur le Préfet le 27 juillet 2023, dernier délai.

A l'issue de la consultation, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur cette demande.

Il est précisé que le permis de construire pour ce projet de construction est accordé au titre de l'urbanisme.

Vu le Code de l'Environnement,  
Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,  
Vu l'arrêté préfectoral du 23 mai 2023,  
Vu les pièces du dossier relatif à la demande précitée,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,  
Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, EMET UN AVIS FAVORABLE à la demande présentée par la Société SA GALLOO FRANCE, dont le siège social est à HALLUIN (59520), à l'effet d'être autorisée à procéder à la construction d'un nouveau quai le long du canal de la Deûle ainsi que de 3 entrepôts fermés, 1 entrepôt ouvert et un bâtiment comprenant des bureaux, rue Léonce Delacroix, Parc d'Entreprises de la Motte du Bois à HARNES.

Le secrétaire de séance

  
André GUHLMENGER

Fait et délibéré à HARNES, le 5 juillet 2023

Suivent les signatures au registre

Certificat certifié conforme, le 6 juillet 2023

Le Maire de HARNES,

Philippe DUQUESNOY

